



MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Féchy, le 8 mai 2018

Séance du Conseil général du 19 juin 2018

Préavis N° 5/2018 pour l'installation d'un terrain multisports à La Pra

Au Conseil général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le vieil hangar de La Pra a dû être démonté l'année dernière en raison de son état vétuste et du risque qu'il présentait pour la sécurité des enfants de l'école. Initialement la Municipalité souhaitait, après avoir supprimé les murets et la dalle en béton, goudronner la place pour pouvoir y créer un terrain de basket qui pourrait également être utilisé comme parking lors des grandes manifestations villageoises. Après réflexion, la Municipalité propose au Conseil général d'aménager sur cette place un terrain multisports qui profiterait à l'ensemble de la population.

Projet

Ce terrain multisports, de dimensions 24 x 15.25 mètres, soit 366 m², serait réalisé en structure acier, avec un revêtement sportif coulé perméable en deux couches (type tartan). Le terrain disposerait des équipements suivants :

- 2 buts de football/handball
- 2 paniers de basket
- 1 ensemble de volley
- 4 buts brésiliens,
- 1 panneau d'information réglementaire

Les cheminements extérieurs sur le périmètre du terrain multisports seraient revêtus de finition en « gravier gras », les zones extérieurs à la construction ré-engazonnées.

A l'extérieur du terrain multisports seraient ajoutés 2 tables de tennis de table en structure béton.

Travaux à effectuer

- démolition de la dalle en béton
- terrassement en terre végétale
- coffre de fondation en grave
- réalisation d'un système drainant
- réalisation des socles pour les engins de sport
- fourniture et montage de l'entourage multisports
- réalisation du sol sportif coulé
- réalisation des marquages
- infrastructure et superstructure
- accessoires de sports
- réalisation d'un cheminement piéton en gravier gras

Coût global du projet

CHF 250'000.—
 =====

Décision

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 5/2018
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude
- entendu le rapport de la Commission de gestion/finance (COGEFIN)
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

1. d'accepter le préavis n° 5/2018 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 250'000.— destiné à la création d'un terrain multisports ;
4. de financer le montant de CHF 250'000.— par la trésorerie courante ;
5. d'amortir cette dépense sur une durée de 10 ans par le compte de fonctionnement n° 440.3312.00, représentant une charge annuelle de CHF 25'000.—, et de prélever annuellement ces montants sur le fonds de réserve pour investissements futurs 9282.002.00.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2018.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la secrétaire 
 Andreas Meyer  Katyla Labhard